

MASTER

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026.-2027.

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du sport et de la santé
NIVEAU(X)	X 1 ^{ère} année X 2 ^{ème} année
DOMAINE	STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	X formation initiale X formation continue
MODALITÉS	X présentiel
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : M1 : Florian CHOUCOU M2 : Nicolas TURPIN Mail : florian.chouchou@univ-reunion.fr nicolas.turpin@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Véronique BARENCOURT Mail : master.staps@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	Niveau(x) de recrutement Bac +3, Bac +4 <u>Master 1 :</u> L'accès à la formation se fait sur étude de dossier via la plateforme Mon Master. Le responsable pédagogique peut demander à réaliser un entretien. <u>Master 2 :</u> Le Master 2 prolonge l'offre de formation des étudiants de Master 1. L'accès à la formation pour les étudiants titulaire d'un autre master ou d'une reprise d'étude se fait sur étude de dossier via la plateforme Admission. Ce dossier de candidature doit restituer le parcours universitaire antérieur et préciser le projet professionnel et / ou de recherche.
--	---

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	L'inscription pédagogique et la demande de statut salarié doivent être effectuées au plus tard le 30 octobre 2026 auprès du secrétariat pédagogique.
--	--

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	N/A
Types d'aménagement proposés par la formation	N/A

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le Master APAS est destiné à former des spécialistes en ingénierie de la santé et du sport. Ces professionnels seront capables de concevoir des programmes d'entraînement, de réentraînement et d'activités physiques adaptées et/ou de coordonner des équipes d'éducateurs ou d'enseignants APAS dans ce champ d'activité. Une forte valence sur les outils de la recherche est proposée afin d'offrir aux futurs diplômés des outils pour le diagnostic et pour l'évaluation scientifique des pratiques professionnelles en milieu clinique ou en milieu sportif. L'expertise des enseignants-chercheurs du Laboratoire IRISSE dans les champs scientifiques correspondants à cette formation permet d'assurer une interrelation recherche-terrain. Les compétences acquises par le biais de cette formation sont celles définies par la fiche nationale RNCP du diplôme Master STAPS APA-S (Fiche RNCP N° 32166) : Bloc de compétence 1 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques Bloc de compétence 2 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés Bloc de compétence 3 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances Bloc de compétence 4 - Appui à la transformation en contexte professionnel Bloc de compétence 5 - Conception et amélioration des évaluations des ressources et compétences des publics en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques Bloc de compétence 6 - Evaluation et analyse à moyen terme de programmes et de dispositifs mobilisés pour les publics spécifiques. Bloc de compétence 7 - Conception, planification et coordination des projets d'intervention en APA-S.
---------------------------	---

	Bloc de compétence 8 - Encadrement et formation au service du projet d'APA-S
--	--

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	Master 1 : 2 semestres Master 2 : 2 semestres
Nombre d'UE	Master 1 : 16 UE Master 2 : 7 UE Total : 23 UE
Volume horaire étudiant de la formation par année	M1 : 468 h M2 : 302 h

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Dans le cas de suspicion d'un usage de l'IA non autorisé, un entretien d'explication sera organisé permettant de vérifier les conditions de réalisation du travail.. Pour l'UE 22, consacrée à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) en M2, il s'agit d'une formation continue dont la réussite est conditionnée par l'assiduité aux séances. Dix (10) points seront attribués à la présence aux séances d'ETP, et dix (10) autres points seront attribués à une évaluation écrite. Ces deux éléments donneront lieu à une note globale sur 20 points.
---	---

2.3 Assiduité aux enseignements

Principe : en application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, **les étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.**

L'assiduité aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) est obligatoire.

Dispense d'assiduité	Conformément au paragraphe 2.3 du RGE.
Modalités et justificatifs d'absence	Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	Un élément constitutif d'UE ou une matière est validé/e si la moyenne des évaluations, affectées le cas échéant de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20.
UE Unités d'Enseignement	Une UE est validée si la moyenne des évaluations, affectées le cas échéant de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE et entre UE d'un même semestre, sans note seuil.
BCC Blocs de connaissances et de compétences	La moyenne générale des enseignements constitutifs d'un bloc de connaissances et de compétences emporte la validation du bloc. Le calcul de l'attribution du bloc se fait donc automatiquement à partir de la moyenne des UE concernées (cf. tableau des MCC en annexe).
Semestre	Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note seuil.
Année	L'année est validée si la moyenne des deux semestres la composant est égale ou supérieure à 10/20 et si un rapport de stage réflexif ou un mémoire de recherche a été évalué (dans le cas du M1 et du M2) et soutenu (dans le cas du M2). La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'étude, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2 ou entre les semestres 3 et 4.
Diplôme	Le diplôme est acquis si l'année 1 est acquise, si la moyenne des semestres 3 et 4 est supérieure ou égale à 10/20 et si un rapport de stage réflexif ou mémoire de recherche a été soutenu en M2. Les semestres du Master ne se compensent pas entre eux, à l'exception de deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'étude, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Conformément à l'Article 7.2 du RGE
---------------------------	-------------------------------------

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	Conformément à l'Article 7.2 du RGE.
--	--------------------------------------

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Conformément à l'Article 1 du paragraphe II du RGE.
---	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☒ OUI ☐ NON

b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☒ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☒ NON

4.2.2 Modalités spécifiques appliquées aux étudiants en programme d'échange international - mobilité entrante

Modalités spécifiques appliquées aux étudiants internationaux <u>en programme d'échange</u> (mobilité entrante)	Pas de modalités spécifiques.
---	-------------------------------

4.2.3 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Conformément à l'Article 3 du paragraphe II du RGE.
---------------------------	---

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Diffusion des résultats sur l'ENT.
--	------------------------------------

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement n'est pas de droit en Master. Il est subordonné à la décision du jury d'examens.
----------------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

À préciser, le cas échéant

6.2 Mesures transitoires

À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette

Maquette M1

Ancienne maquette	Nouvelle maquette
H4AP101 Approche psycho-sociologique des comportements de santé	UE 1 - Approche psycho-sociologiques des comportements de santé.
H4AP102 Fondamentaux du mouvement humain	UE 2 - Fondamentaux du mouvement humain
H4AP210 Méthodologie et formation à la recherche 2	UE 3 - Méthodologie générale de la recherche scientifique
H4AP103 Ingénierie de l'intervention	UE 4 - Évaluation de la condition physique et de la capacité aérobie
H4AP104 Milieux professionnels et gestion de projet	UE 6 - Méthodologie et développement de projet
H4AP103 Ingénierie de l'intervention	UE 7 - Conception, planification et coordination des projets d'intervention en APA-S.

H4AP210 Méthodologie et formation à la recherche 2	UE 9 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques 1
H4AP209 Physiologie et contrôle du mouvement	UE 10 - Physiologie et contrôle du mouvement
H4AP211 Psychologie, cognition et exercice physique	UE 11 - Psychologie, cognition et exercice physique
H4AP105 Méthodologie et formation à la recherche 1	UE 12 - Méthodologie et formation à la recherche
H4AP106 Outils d'évaluation et diagnostic	UE 15 - Évaluation intégrée des ressources physiques, psychologiques et nutritionnelles
H4AP212 Stage Professionnel	UE 16 - Stage (300 heures)
H4AP207 Ingénierie et ergométrie	Master 2 UE 17A - Méthodologie et ingénierie de la recherche. (UE optionnelle)
H4AP208 Traitement informatisé des données	Master 2 UE 17A - Méthodologie et ingénierie de la recherche. (UE optionnelle)

Pas d'équivalence	UE 5 - Communication et médiation en APA auprès de publics en situation de vulnérabilité psychosociale
Pas d'équivalence	UE 8 - Cadre professionnel et contexte institutionnel de l'APAS
Pas d'équivalence	UE 13 - Anglais
Pas d'équivalence	UE 14 - Techniques de communication

Maquette M2

Ancienne maquette M2	Nouvelle maquette M2
SEMESTRE 3	SEMESTRE 3
	UE 17A - Méthodologie et ingénierie de la recherche. (UE optionnelle)
H4AP316 UE 16: Imagerie et Analyse du mouvement	ECUE 17A.1 - Ingénierie - Mesure et Instrumentation
H4AP316 UE 16: Imagerie et Analyse du mouvement	ECUE 17A.2 - Ingénierie - Traitement numérique du signal
	UE 17B - Encadrement et analyse de programmes et de dispositifs en APAS (UE optionnelle)
H5AP418 UE 18: Méthodologie et formation	ECUE 17B.1 - Evaluation et analyse de programmes et de dispositifs en APAS
	ECUE 17B.2 - Coordination et pilotage de projet
	UE 18 - Déficiences et reconditionnement neuromusculaires
H4AP314 UE14: Neuroplasticités et déficiences musculaires	ECUE 18.1 - Déficiences neuromusculaires
H4AP313 UE13: Biomécanique et reconditionnement musculaire	ECUE 18.2 - Biomécanique et reconditionnement musculaire
H5AP317 UE17: Posture et locomotion	UE 19 - Posture et locomotion
	UE 20 - Neurosciences and adapted physical activity
	UE 21 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
	ECUE 21.1 - Anglais
	ECUE 21.2 - Communication via la vidéo
	UE 22 - Education thérapeutique du patient

SEMESTRE 4	SEMESTRE 4
H5A419 UE19: Suivi de stage et séminaires thématiques	UE 23 - STAGE (600 Heures)
UE sans équivalence	
H5AP315 UE15: Séminaires thématiques	